

ÉDITO

Comment toujours mieux servir les métiers ? Une réponse spontanée d'un DSI pourra être technologique. Par exemple, via la dématérialisation, à l'instar de ce que nous voyons dans ce numéro. Cela peut aussi passer par une réorganisation, en filialisant la DSI qui devient une sorte de SSII interne, avec la progression de carrière associée pour le DSI. Sans oublier, une meilleure maîtrise des coûts qui passe par une saine collaboration avec la direction des achats.

SOMMAIRE

GUIDE SOLUTIONS

La dématérialisation pour mieux servir les métiers p. 1 à 4

GESTION DE CARRIÈRE

Comment un DSI se mue en Directeur Général de filiale IT p. 6

INTERNATIONAL

Vol d'identité : 7 suggestions pour se conformer aux exigences réglementaires p. 7

SYSTÈME D'INFORMATION ET MÉTIERS

Le directeur des achats à la recherche de pérennité, d'efficacité et de considération p. 9 à 10

HUMEUR p. 12

GUIDE SOLUTIONS

La dématérialisation pour mieux servir les métiers

La dématérialisation d'un processus d'entreprise doit d'abord se placer au service des métiers. Un tel projet va au-delà de la simple technologie. Réaliser des économies n'est pas le seul objectif.

Pourquoi, la dématérialisation entre-t-elle enfin dans une phase de généralisation ? Il a fallu du temps pour que tous les composants de la démarche soient matures et se rencontrent. De même, il a fallu le temps pour que les utilisateurs atteignent une certaine maturité et que les informaticiens se préoccupent davantage des utilisateurs que de la technique. La pression sur les coûts a joué aussi son rôle. Mais les projets qui ont pour seul objet de comprimer les prix, en matière de dématérialisation comme ailleurs, ne sont pas ceux qui réussissent le mieux, y compris à diminuer les frais. Comme dans tous les cas, les bons projets sont ceux qui servent les métiers et les processus des organisations. Ils y ajoutent de la fiabilité, de la réactivité et de la traçabilité en toute sécurité, contribuant à améliorer la qualité de service et la productivité de l'entreprise.

Une exigence de fiabilité et de sécurité

Exemple : en matière d'exigence de fiabilité et de sécurité, il est difficile de faire mieux que le Conseil Supérieur du Notariat. Celui-ci anime le réseau des notaires français sous l'autorité du Ministère de la Justice. Il représente les 8000 notaires auprès de l'administration mais veille aussi au respect des règles et des bonnes pratiques par l'ensemble des études. « Pour les notaires, la dématérialisation devient une vieille histoire puisque nous avons commencé en 2005 » se souvient Didier Lefevre, DSI du Conseil Supérieur du Notariat. A l'époque, il s'agissait de transmettre aux conservatoires des hypothèques les actes notariés immobiliers de manière dématérialisée, dans un format structuré type XML directement exploitable dans les systèmes d'information de l'Etat.

Pour les notaires, la dématérialisation devient une vieille histoire puisque nous avons commencé en 2005

Didier Lefevre
DSI du Conseil
Supérieur du Notariat

Pour en savoir plus



Retrouvez en vidéo
le séminaire

**Dématérialisation :
le temps de
la généralisation**
sur CIO Online



il fallait retrouver dans le monde dématérialisé tous les éléments du cérémoniel des actes notariés

Didier Lefevre

DSI du Conseil

Supérieur du Notariat

Puis les notaires ont été autorisés à mettre en place les actes authentiques de manière dématérialisée. Or, un acte authentique est par définition revêtu d'une validation par un officier public. Ainsi, l'intégrité, la date et le consentement des parties n'ont plus à être prouvés par la suite. Didier Lefevre rappelle : « *il fallait retrouver dans le monde dématérialisé tous les éléments du cérémoniel des actes notariés, notamment le scellement final par le notaire et la transmission aux tiers intéressés des copies exécutoires* ».

Une nécessité de tout faire en interne

Le 28 octobre 2008, le premier acte authentique dématérialisé a été signé dans les locaux du Conseil Supérieur du Notariat en présence de la Ministre de la Justice de l'époque, Rachida Dati. Celui-ci a été conçu électroniquement, scellé numériquement, archivé de la même manière dans le Minutier Central et transmis aux conservatoires des hypothèques sans être passé par aucune étape papier. Non seulement l'acte authentique dématérialisé doit être sécurisé au moment de sa fabrication mais sa conservation doit être assurée avec toutes les garanties d'intégrité pour la durée légale de cent ans, avant un reversement aux archives départementales. Les « sous-produits » de l'acte authentique, c'est-à-dire les copies ou extraits destinés aux tiers (banques...), doivent aussi être délivrés de façon sûre.

Pour respecter toutes les obligations de leur profession, les notaires n'ont eu d'autre choix que de fabriquer la totalité d'une chaîne de dématérialisation à leur usage exclusif, en étant à la fois leur propre prestataire de signature électronique (sur le plan technique comme en tant qu'autorité de certification) et leur propre hébergeur dans une plate-forme ultra-sécurisée. Le champ d'intervention des notaires s'est d'ailleurs trouvé étendu (encore modestement pour l'instant) à cause de la dématérialisation.

Dématérialiser pour sécuriser

En pratique, deux partenaires éloignés géographiquement peuvent avoir intérêt à recourir à leur notaire de proximité pour valider un contrat entre eux plutôt que de se doter chacun d'une signature électronique en propre. Et ils ne se déplaceront pas plus loin que chacune des deux études notariales proches de leur siège social. Puis, les deux notaires assurent la certification de l'accord à distance grâce à leur propre infrastructure de signature électronique.

Autre cas, sécuriser des documents dématérialisés peut constituer une opportunité métier plutôt qu'une contrainte à assurer. Jean-Luc Délerin, Directeur du Département des Risques, de la Conformité et du Management Qualité, à la Direction Bancaire de la Caisse des Dépôts et Consignations, a ainsi mené une dématérialisation des cartons de signature dans un but de partage d'information et de PCA/PRA. Le processus métier a été sécurisé et amélioré grâce aux caractéristiques propres de la dématérialisation. Il ne s'agissait donc pas ici de sécuriser un processus dématérialisé pour l'amener au niveau du processus papier mais de recourir à la dématérialisation pour sécuriser le processus papier.

En l'occurrence, la direction bancaire de la Caisse des Dépôts se comporte comme une banque de dépôt classique avec des comptes courants, des opérations de virements, etc. ►

Pour en savoir plus



Retrouvez
le Conseil Supérieur
du Notariat,
lauréat des Trophées
Entreprises et Société
de l'Information en 2008
sur **CIO Online**

RETEINIR LE BON CADRE RÉGLEMENTAIRE

« La difficulté d'un projet de dématérialisation est qu'il faut que l'écrit électronique ait la même valeur juridique que l'écrit papier » insiste Etienne Papin, avocat associé au Cabinet Féral-Schuhl & Sainte-Marie. Le corollaire, c'est que quand l'écrit papier n'a aucune valeur, l'écrit électronique équivalent en n'aura pas plus. Cette absence de valeur peut d'ailleurs être tout à fait normale. Il est inutile, parfois, de s'encombrer de contraintes juridiques alors que le processus en cause ne nécessite pas de preuve recevable devant un tribunal. En revanche, pour les créations ou les échanges de documents devant servir de preuve, la complexité de la dématérialisation est d'abord liée à la diversité des situations rencontrées. Un document peut exister sous format électronique ou papier, avoir été conçu sous l'un de ces modes, transmis sous un autre, archivé sous l'un ou l'autre. Un second aspect de la complexité réside dans le rôle attendu de l'écrit, ce qui renverra à un ensemble de règles approprié. Le document écrit peut être la preuve de l'existence d'un droit ou d'une obligation, constituer une

contractualisation privée ou bien représenter des formalités administratives. Chaque type de dématérialisation renvoie à des règles existantes selon le droit de la preuve, le droit des contrats, le droit fiscal ou administratif. Ces règles sont d'autant plus pointues qu'elles ont été adoptées par les pouvoirs publics au cas par cas, sans vision globale d'un « code de la dématérialisation » dont l'existence simplifierait la vie du DSI. Le droit de la dématérialisation, part du droit de l'informatique, est en effet transverse à de nombreuses matières. Les points concernant la dématérialisation sont dispersés dans les textes de base, un peu à la manière d'un addendum secondaire de mise en forme sur chaque disposition principale. « Nous avons été récemment consultés par des entreprises du secteur de la cosmétologie qui ont des obligations réglementaires de tenue de certains registres et qui se posaient la question de les dématérialiser. Nous avons dû traiter registre par registre en examinant en détail les textes les réglementant » illustre ainsi Etienne Papin. ■



Le fax, le téléphone et le réseau informatique avaient bien suivi sur le site de repli mais pas les cartons de signature

Jean-Luc Délerin
Caisse des Dépôts
et Consignation

mais avec des montants et des clients « particuliers ». Parmi ces clients, il y a des professionnels exerçant des missions comme les notaires et les administrateurs judiciaires, des institutionnels, etc. La Caisse des Dépôts doit ainsi assurer un service permanent. Gérant par exemple la trésorerie de la sécurité sociale, il ne saurait être question de suspendre les versements sociaux à cause d'une faiblesse du processus bancaire.

Au moins une fois par an, la Caisse des Dépôts réalise des exercices visant à s'assurer que la continuité de service peut être garantie, y compris en cas de transfert de l'activité sur un site de repli. Or, en 2005, Jean-Luc Délerin, qui s'occupait alors des agences bancaires, s'est trouvé confronté à un problème lors d'un de ces exercices. « *Le fax, le téléphone et le réseau informatique avaient bien suivi sur le site de repli et nous avons reçu un ordre de virement par fax dont il fallait vérifier la signature manuscrite en la comparant à... un carton qui était resté sur notre site principal* » se souvient-il.

Signer pour sécuriser

Suite à cet exercice, la Caisse des Dépôts a mis en place un projet de dématérialisation des cartons de signature afin que les images de ces cartons puissent suivre l'activité, y compris en urgence sur un site de repli. Contrainte : les images doivent être certifiées. Il n'est pas question que l'intégrité d'un carton soit douteuse. La signature électronique apposée par les services de la Caisse des dépôts est donc là pour garantir l'intégrité d'une image d'une signature manuscrite.

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

La signature électronique est requise par de nombreux textes légaux ou réglementaires. D'un point de vue technique, elle est classiquement conçue autour d'une paire de clés asymétriques. Elle connaît cependant pratiquement autant de formes que d'usages, pour cause de règles juridiques dépendant des usages. L'objet de la signature électronique reste de garantir l'intégrité du document signé. Elle peut servir aussi à démontrer l'identité de l'auteur. Le certificat de signature électronique peut donc être individuel et personnel ou simplement attaché à un serveur. En matière de droit de la preuve ou de contractualisation, et en application de l'article 1316-1 du Code Civil, le certificat de signature électronique devra être strictement individuel : il s'agit de démontrer l'identité de l'émetteur du document. Pour être une véritable preuve opposable, le certificat devra même être « qualifié », c'est-à-dire créé par une

autorité agréée par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) selon un processus sécurisé et validé. A l'inverse, la certification de l'intégrité d'une comptabilité archivée pourra se contenter d'un simple certificat serveur. La facture électronique n'est admise par l'administration fiscale que sous deux formes : de la famille de l'EDI (article 289bis du Code Général des Impôts) ou sous forme de document signé électroniquement (article 289-5 du même code). De nombreuses administrations permettent voire rendent obligatoires la dématérialisation des documents que les entreprises leur font parvenir. Dans certains cas, un simple certificat serveur suffira. Parfois une liste précise de fournisseurs de certificats de signature électronique sera imposée, les dispositions régissant la procédure datant d'avant la procédure de reconnaissance des signatures électroniques qualifiées. ■

« *La volumétrie n'est pas énorme, de l'ordre de 30 000 cartons* » concède Jean-Luc Délerin. Mais les exigences procédurales sont fortes. Il fallait ainsi que les images soient accessibles selon les droits de chaque agent et que toutes les modifications des habilitations soient tracées et conservées afin de pouvoir remonter à une opération datant de plusieurs années, au-delà de plusieurs changements de comptables d'un organisme par exemple. A la Caisse des dépôts, la dématérialisation a donc été l'occasion non seulement d'assurer une disponibilité optimale des documents sans remettre en cause leur garantie d'intégrité mais aussi d'auditer la qualité des cartons d'origine. Certains documents étaient ainsi corrigés de manière peu conforme aux processus définis. Cerise sur le gâteau, la dématérialisation permet désormais aux agents de la Caisse des Dépôts de pouvoir télétravailler en accédant aux documents au travers d'une liaison Internet sécurisée. Le télétravail peut de ce fait être utilisé comme une solution de secours, à la place d'un site de repli, notamment en cas d'épidémie.

Outre la sécurisation d'un processus papier, la dématérialisation en améliorera significativement l'efficacité quotidienne. Ainsi, chez la banque LCL, la dématérialisation des flux de courriers entrants a été justifiée par l'optimisation induite de plusieurs processus métiers. LCL est une filiale du Crédit Agricole. Elle possède environ deux mille agences et vingt-six sites de services transverses.

« *Quand nous avons étudié un projet de dématérialisation des flux courriers, nous avons plusieurs objectifs internes, à commencer par des objectifs de qualité, de réactivité et de productivité* » se souvient Olivier Van de Walle, responsable du département Multi canal, Support et Infrastructure à la direction informatique de LCL. Il précise : « *une plus grande réactivité de notre part était une attente forte de la part de nos clients* ». A l'occasion du projet ►

Pour en savoir plus



Retrouvez
l'interview de
Jean-Luc Délerin,
sur CIO Online



Maintenant un document qui entre dans la banque suit un processus normé

Olivier Van de Walle
LCL

de dématérialisation, LCL a mené une véritable réflexion sur les processus métiers concernés. « *Nous n'avons pas pris les processus existant en mettant le papier dans des GED [plateforme de gestion électronique de données]. Mais nous avons rationalisé et uniformisé les processus. Maintenant un document qui entre dans la banque est un document qui suit un processus normé* » indique Olivier Van de Walle.

La première tâche, préalable à la dématérialisation, a donc été de décrire les processus et de s'assurer que ceux-ci étaient bien suivis dans toutes les entités du groupe de la même manière. Le prétexte de la dématérialisation a donc amené la révision de l'ensemble des processus qui allaient être dématérialisés, révision qui a permis de les optimiser et d'en contrôler puis d'en améliorer la qualité. Afin d'éviter de se lancer dans un projet massif en une seule fois, LCL a commencé par s'attaquer aux documents alimentant les back-offices : contrats, demandes clients, envois de justificatifs liés à des demandes de prêts, etc.

Dématérialiser pour automatiser

Une fois ces documents dématérialisés, LCL a cherché à automatiser au maximum les processus concernés. La banque s'est donc dotée d'outils de reconnaissance automatique de caractères et d'indexation automatique pour alimenter les back-offices avec le minimum d'intervention manuelle. LCL gère des flux d'environ 400 000 à 500 000 pages par jour. « *Quand un client envoie un formulaire que nous avons conçu ou bien un document administratif, nous le reconnaissons automatiquement à hauteur de 80 % avec indexation automatique pour 60 % des cas. En revanche, ce n'est pas encore possible pour les courriers ordinaires* » précise Olivier Van de Walle. L'étape actuelle consiste à dématérialiser les documents arrivant en agence, ce qui implique d'équiper chacune des outils ad hoc.

A noter que les projets de dématérialisation ne sont pas des projets techniques avec un ROI simple à mesurer. Le ROI, au sens financier du mot, peut même s'avérer peu pertinent. Pour Olivier Van de Walle, « *quand on améliore notre qualité ou notre réactivité, on peut bien sûr parler d'un retour sur investissement mesurable mais le ROI n'est pas la motivation première* ».

La dématérialisation peut ainsi être imposée par une contrainte extérieure, qu'elle soit réglementaire ou issue de clients exigeant un meilleur service. « *Pour les notaires, il s'agissait de respecter les textes qui nous imposaient de mettre en œuvre l'acte authentique dématérialisé* » reconnaît ainsi Didier Lefevre. Idem, la sécurisation des processus à la Caisse des Dépôts n'est pas une option mais une obligation. Bien entendu, la dématérialisation fait gagner en productivité. Accéder à un document en ligne depuis son poste de travail est plus rapide et efficace que de devoir fouiller dans une armoire, réaliser des photocopies, imprimer un document pour compléter le dossier et re-ranger l'ensemble dans une armoire. Mais mesurer le gain financier réel lié à ce gain de productivité est loin d'être simple. Aller plus vite n'augmente pas automatiquement le chiffre d'affaires dans tous les cas.

Dématérialiser pour économiser l'espace d'archivage

Il y aura aussi une économie annexe à laquelle on ne pense pas spontanément mais facile à mesurer. Ainsi, Didier Lefevre indique : « *le gain est évident en économie de mètres linéaires d'archivage et, quand on connaît le prix de l'immobilier à Paris, ce n'est pas neutre.* » Grâce à la dématérialisation, les salles d'archives papier peuvent ainsi être éloignées des centres de traitement, où le mètre carré est hors de prix. A la Caisse des Dépôts, cette libération de locaux (dans le septième arrondissement de Paris) a permis à elle seule de rentabiliser le projet de dématérialisation. ■

Bertrand Lemaire

Pour en savoir plus



Retrouvez le reportage :
Le premier acte authentique dématérialisé au monde
sur **CIO Online**

Pour en savoir plus



Retrouvez la bibliographie :
L'archivage numérique à long terme : les débuts de la maturité
sur **CIO Online**

LES BONNES RÈGLES D'UN PROJET DE DÉMATÉRIALISATION

Le gain essentiel lié à la dématérialisation est l'optimisation des processus métier.

On réexamine les processus et leur rationalisation : dématérialiser à l'identique n'apporte que peu de gain. Cela peut remettre en cause les baronnies dans l'entreprise et le mode de circulation de l'information.

Le ROI au sens financier n'est pas forcément la motivation première. On peut viser l'amélioration de la qualité de service. Quant au gain de temps obtenu sur le traitement d'un dossier, il ne se traduit pas automatiquement par une augmentation du chiffre d'affaires.

Sécuriser un processus dématérialisé est positif mais l'excès en la matière coûte cher. Faut-il sécuriser davantage le processus dématérialisé que le papier ? Le niveau d'exigence sécuritaire n'est pas forcément si élevé que cela.

Dématérialiser est l'occasion de mettre en place un plan de secours plus efficace. Un document papier ne peut être présent simultanément en plusieurs endroits mais un document électronique peut être copié sur de multiples sites redondants.

PUBLI-REDACTIONNEL

CONFERENCE STRATEGIQUE AGILITE DU SYSTEME D'INFORMATION

CONFÉRENCE ORGANISÉE LE 6 OCTOBRE 2009 PAR CIO

La SOA et le Cloud Computing au service de l'agilité du système d'information

CIO et Le Monde Informatique ont réuni cent vingt décideurs IT le 6 octobre, lors d'une conférence sur le thème de l'Agilité du Système d'Information. Une conférence organisée en partenariat avec IBM, Logica, Software AG, Microsoft, Convertigo, Tibco et Sogeti.

Les architectures SOA (Service Oriented Architecture) reviennent sur le devant de la scène avec l'émergence du Cloud Computing. Elles demeurent un outil clé lorsqu'il s'agit d'améliorer l'agilité des systèmes d'information et de rapprocher les métiers et la DSI. Tels ont été les thèmes majeurs de la journée organisée le 6 octobre par les rédactions de CIO et du Monde Informatique à l'Automobile Club de France (Paris) et qui a réuni cent vingt décideurs IT en entreprise.

En ouverture, Henry Peyret, analyste chez Forrester Research, a affirmé « *L'acronyme SOA est peut-être mort mais pas les concepts, qui restent incontournables pour construire un système d'information de façon pragmatique et itérative.* » Un propos qui a été illustré au travers des témoignages de Laurent Giraud, responsable stratégie et pilotage architecture de Bouygues Telecom et de Christophe Juillet, adjoint au responsable architecture chez EDF. Une cellule d'expertise SOA accompagne chez l'électricien les multiples projets reposant sur le couple SOA/BPM. Quant à Taïb Bouhouche, responsable IT chez Hub Telecom, il a présenté la traçabilité des containers à bagages, via un bus de services.

Faire dialoguer IT et métiers

Une table ronde a été l'occasion de montrer comment rapprocher les métiers et la DSI via la SOA. On a ainsi pu écouter Christophe Astier, architecte IT en chef et Laurent Mondemé, Business Enterprise Architect pour Air France, Tanguy Couery, architecte IT chez Jardiland, William El Kaim, architecte chez Carlson Wagonlit Travel et Christian Pinguet, ancien DSI de Socram. Quelques pré-requis s'imposent pour réussir une démarche SOA. Etienne Noiret, ingénieur avant-vente chez Software AG, a défendu la pertinence d'une offre intégrant SOA, BPM et gouvernance, en insistant sur ce dernier point : « *notre produit CentraSite met à disposition un espace collaboratif qui facilite le dialogue entre les utilisateurs et l'IT.* » Pour sa part, Patrick Mahu, responsable de l'offre « Architecture d'Entreprise » chez Sogeti, prône « *une approche SOA avec une modélisation préalable du cycle de vie des objets* » au vu de

la difficulté à modéliser les processus métiers. Quant à Olivier Picciotto, Directeur Général de Convertigo, il propose les Mashups d'entreprise : « *ils étendent SOA à la présentation et offrent une réponse tactique qui prend en compte les applications sans API.* » Jean Michel Detavernier a illustré cette approche au travers de l'expérience de SMABTP.

Marier Cloud et SOA

Dans la course technologique, SOA et Cloud Computing deviennent complémentaires. Telle fut l'idée développée par Laurent Macquet, en charge des offres Cloud chez Logica : « *Louer un service Cloud n'a de sens que si on l'intègre dans le système d'information qui doit s'ouvrir grâce à une approche SOA.* » Philippe Bournhonesque, leader stratégie chez IBM Software, a pour sa part dessiné les contours d'une stratégie Cloud : « *l'IT doit devancer la démarche Cloud des utilisateurs en les conseillant, et déployer un Cloud privé qui lui permettra d'être compétitif.* » Il a également présenté l'offre BPM d'IBM désormais disponible dans le nuage.

Les bénéfices du Cloud ne s'exprimeront toutefois que sous certaines conditions, car la reprise de l'existant et la qualité de service posent question. Thomas Lucchini, chef de produit plateforme .NET chez Microsoft annonce que « *pour faciliter la transition, Microsoft conservera une symétrie parfaite entre son offre logicielle et ses services dans le Cloud Azure.* » Et l'éditeur prolonge son ESB BizTalk Server dans le nuage afin de faciliter la mise en place d'architectures « mixtes ». De son côté, Stefan Farestam, directeur marketing produit chez Tibco Software, détaille l'offre Silver en insistant sur « *la dimension gouvernance, qui doit inclure les aspects SLA, performances et orchestration.* »

On a d'ailleurs pu entendre les premiers retours d'expérience sur les Clouds d'origine Microsoft, Amazon et Google, et leur facilité d'usage pour du test ou du calcul intensif. Une ultime table ronde a montré comment marier la centralisation propre à SOA aux méthodes agiles. ■

Pour en savoir plus


Retrouvez en vidéo
La conférence
sur **CIO Online**

Comment un DSI évolue vers la DG d'une filiale IT

Olivier Gaspar, DSI du groupe Veolia Environnement depuis 2006, est devenu le directeur général de la DSI groupe filialisée. Ce changement de dimension dans le poste ne doit pas effrayer. Cette évolution était justifiée par l'importance de la DSI groupe.

CIO : Comment êtes vous parvenu au poste de DSI groupe de Veolia ?

Olivier Gaspar : je suis titulaire d'une Miage et d'un DESS de l'IAE. J'ai débuté ma carrière dans le conseil chez Arthur Andersen. J'ai été directeur général d'une filiale de SFR au Luxembourg. Après un nouveau passage dans le conseil, je suis entré chez Cegetel. J'ai alors évolué au sein du groupe et je suis devenu DSI pour la première fois, à 38 ans, en 2002, chez Veolia Propreté. Je suis devenu DSI groupe de Veolia Environnement en 2006.

CIO : Pourquoi la DSI groupe de Veolia Environnement a-t-elle été filialisée ?

Olivier Gaspar : lorsque, avec la direction générale de la holding, nous avons défini le plan stratégique, et notamment le projet Agora de mutualisation au niveau groupe du back office basé sur SAP, et la mutualisation recherchée des infrastructures, nous nous sommes aperçus que la DSI ne pouvait pas grossir à ce point tout en restant une simple division de la maison mère. Devenue SAS (société par actions simplifiées), la DSI rebaptisée VE-IT (Veolia Environnement Information et Technologies) obtenait de fait ses propres comptes autonomes et des relations plus claires vis-à-vis des autres entités du groupe.

CIO : Qu'est-ce qui change lorsque la DSI devient une filiale, une sorte de SSII interne ?

Olivier Gaspar : très clairement, le périmètre d'activité n'a plus rien à voir. On s'occupe de nouveaux sujets très nombreux tels que les relations avec les partenaires sociaux. De plus, un directeur général a des pouvoirs d'engagement (contrats, factures...) sans commune mesure avec la simple délégation accordée à un DSI, fut-il groupe. Il faut aussi que j'aie « vendre » nos services aux filiales du groupe car ces sociétés n'ont pas toujours l'obligation de passer par nous. J'ai désormais la responsabilité du résultat de la société. Clairement, un DSI qui devient DG d'une DSI filialisée a plus à gérer et est plus directement en ligne de mire. Le mot « responsabilité » a plusieurs sens.

CIO : Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Olivier Gaspar : la création d'une DSI filialisée était une nouveauté dont certains se sont méfiés. Ils ont pu y voir un moyen de repasser des coûts venant de la holding vers les filiales. Ma première difficulté a donc été de devoir effectuer un travail de promotion et de faire accepter cette nouveauté, et cela bien plus que je ne le prévoyais au départ. Les équipes issues de l'ancienne DSI ont également été perturbées par la dimension des moyens et des ambitions bien au-delà de leur point de départ. Nous avons beaucoup injecté de sang neuf, par recrutement interne ou externe, notamment au niveau du management. Après les très classiques tensions du départ, chacun s'est vite rendu compte que l'aventure allait bien au-delà de celle d'une DSI classique.

CIO : Avez-vous des regrets ?

Olivier Gaspar : sur le fond, non, pas vraiment. J'ai pu penser un moment que nous allions trop vite. En fait, je crois qu'il aurait fallu aller encore plus vite mais avec des équipes de soutien en Ressources Humaines et en contrôle de gestion, nettement plus musclées. J'ai perdu trop de temps à gérer en direct certaines tâches du back-office.

CIO : Si vous deviez conseiller un DSI qui deviendrait DG d'une filiale IT, que faut-il faire et, au contraire, que faut-il éviter ?

Olivier Gaspar : d'abord, il faut oser et ne pas avoir peur, malgré le stress qui va bien sûr monter. Il faut assumer cette visibilité accrue et se jeter dans le grand bain. A l'inverse, et à rebours d'un certain discours sur la fin du DSI technicien, il ne faut jamais se couper du terrain, c'est-à-dire des projets autant que de l'exploitation, malgré l'augmentation du nombre de niveaux hiérarchiques entre lui et vous. En fait, il faut savoir faire le grand écart entre la dimension technique et la dimension managériale du poste. ■

“

Il faut assumer la visibilité accrue

Olivier Gaspar
DG de VE-IT

Pour en savoir plus



Retrouvez en vidéo
Olivier Gaspar,
expliquant la mutualisation
au niveau groupe
du back office transverse
(projet Agora)
sur **CIO Online**

Bertrand Lemaire

Vol d'identité : 7 suggestions pour se conformer aux exigences réglementaires

Le vol d'identité est une préoccupation majeure aux Etats Unis. La seule connaissance du numéro d'assuré social permet de s'emparer de l'identité d'une personne. Notre confrère CIO américain publie un article traitant de la prévention du vol d'identité et de la réduction du risque de fraude associé. Ces bonnes pratiques sont les bienvenues dans les entreprises françaises.

Beaucoup d'entreprises vont être rappelées à l'ordre pour appliquer effectivement les nouvelles mesures qui visent à réduire le risque de fraudes s'appuyant sur l'usurpation d'identité et imposées par la Federal Trade Commission (FTC) [Organisme fédéral américain chargé de protéger le consommateur et d'assurer le respect des règles de la concurrence]. Ces règles de la FTC sont connues sous le nom de règles du Drapeau Rouge : chaque drapeau rouge est un signalement de possible incident. Elles visent à obliger les entreprises à appliquer strictement la législation afin de s'assurer que les compagnies peuvent identifier et réagir aux signaux d'alerte qui doivent caractériser un vol d'identité. La loi prévoit une amende de 1000 à 3500 \$ par compte où les mesures appropriées n'ont pas été mises en œuvre, en plus des dédommagements à verser aux victimes.

① Mettez en œuvre une évaluation du risque

Chaque société doit déterminer quels comptes doivent être mis en conformité avec les règles de la FTC. Par exemple, les comptes d'accès des consultants, des avocats ou du personnel de santé sont particulièrement concernés. Il s'agit ensuite de définir par écrit les signaux (les « drapeaux rouges ») qui doivent alerter d'un possible vol d'identité (que ce vol ait eu lieu ou puisse avoir lieu) et les mesures à prendre en tel cas. La politique de sécurité du système d'information doit intégrer des procédures raisonnables, appropriées à la nature et à la taille de chaque entreprise, pour définir les drapeaux rouges, détecter ceux qui s'agissent, réagir pour maîtriser les problèmes et s'assurer que les procédures ainsi définies sont effectivement appliquées et mises à jour pour s'adapter à l'évolution des menaces.

② Définir les drapeaux rouges

La FTC n'a pas défini une liste des signaux d'alerte, ces fameux drapeaux rouges. Chaque entreprise doit donc définir sa propre liste de signaux à partir de sa propre expérience et des exemples d'incidents déjà constatés.

③ Détecter et réagir aux drapeaux rouges qui s'agitent

Il s'agit bien entendu de développer des procédures pour détecter et réagir aux signaux d'alerte durant l'activité normale de l'entreprise. La politique de sécurité des informations doit comprendre des procédures pour identifier les agitations suspectes et remonter une alerte à la personne appropriée.

④ Savoir qui est responsable

La politique de sécurité doit clairement établir qui est responsable de la définition et de la mise en œuvre du programme de mise en conformité du système d'information avec les exigences légales. Tous les personnels concernés doivent être identifiés, qu'il s'agisse, par exemple, de membres de la DSI comme du service juridique. Lorsque les instructions écrites liées à une politique de sécurité sont définies pour la première fois, la FTC exige que le conseil exécutif les valide.

⑤ Former le personnel

Avoir des procédures écrites ne sert à rien si celles-ci ne sont pas suivies par le personnel. Il s'agit donc de former les personnels pour qu'ils s'approprient et appliquent les mesures décidées. Toutes les formations dispensées doivent faire l'objet d'un suivi pour être intégrés aux rapports de mises en conformité.

⑥ Insister sur la conformité des partenaires

Les partenaires ayant un accès aux données de votre système d'information doivent bien sûr recevoir une information écrite sur les procédures à suivre pour que leurs propres politiques de sécurité soient conformes aux exigences de la FTC. Il est de la responsabilité de l'entreprise de vérifier que ses partenaires respectent ces règles.

⑦ Rester à jour

Il faut enfin réviser régulièrement les mesures prises pour s'assurer que les signaux d'alerte mis en œuvre correspondent toujours aux menaces effectives du moment. Une telle révision doit au minimum avoir lieu une fois par an. ■

Matt Karlyn, Aaron Tantleff and Nick Dyer (CIO Etats-Unis)

Pour en savoir plus



Retrouvez
le texte original
complet
sur CIO.com



Bâtir sa stratégie Cloud Computing : pourquoi et comment ?

CIO a réuni trente décideurs IT en entreprise lors d'un événement dédié au Cloud Computing le mardi 24 novembre, dans le cadre prestigieux de l'hôtel de Crillon à Paris. Cet événement était réalisé en partenariat avec IBM qui a détaillé la démarche pour déployer un Cloud opérationnel et taillé selon les besoins de chaque entreprise.

C'est une audience privilégiée de trente décideurs IT en entreprise qui a débattu vivement des apports du Cloud Computing lors du dîner débat organisé par CIO et IBM, le 24 novembre à l'hôtel de Crillon à Paris. Le Cloud suscite un véritable engouement au vu de ses promesses : une informatique enfin à la demande, facturée à l'usage, presque sans informaticiens. En ouverture de l'événement, Henry Peyret, Principal Analyst de l'institut Forrester Research, a rappelé la typologie des offres disponibles : IaaS (Infrastructure as a service), PaaS (Platform as a Service) et SaaS (Software as a service), ainsi que les offres verticales : Desktop as a service, Testing as a service ou BPM as a service, etc. « *Le Cloud va permettre aux entreprises de se transformer. Mais cette transformation se fera sans la DSI si celle-ci ne s'y prépare pas. La DSI doit devenir le chef d'orchestre d'offres internes et externes* » a prévenu l'analyste. Emmanuelle Oliivié-Paul, directrice associée chez le cabinet d'études Markess International a ensuite présenté une enquête témoignant de l'adhésion des entreprises au concept du Cloud. Cent cinquante organisations ont été interrogées. « *Il y a un fort intérêt pour le Cloud, qu'il soit privé interne, privé externe ou public* » a-t-elle souligné. En moyenne, une entreprise sur deux répond positivement à l'idée d'utiliser le Cloud d'ici deux ans. La directrice a détaillé les attentes vis-à-vis du Cloud : optimiser les coûts d'exploitation, réduire les interruptions d'activité, améliorer l'évolutivité, externaliser les sauvegardes et enfin, doper la réactivité de l'informatique.

Un besoin de sécurité, de confidentialité et de traçabilité

Toute médaille a son revers d'où les questions clés remontées par Markess International : quid de la confidentialité des données, de la qualité de service, de la fiabilité des réseaux d'accès ou de l'indépendance aux fournisseurs ? Maître Papin, avocat associé au cabinet Feral-Schuhl & Sainte-Marie préconise d'aborder ces questions dans le cadre d'un contrat. Il existe ainsi quatre risques à anticiper indique-t-il : la qualité de service ; la récupération des données (quelles sont les garanties ?) ; la confidentialité (la loi informatique et liberté doit être respectée, qu'est-il prévu en cas de divulgation de données et y a-t-il un risque de transfert hors de l'Union Européenne ?) ; et dernier point, garantir la traçabilité (des outils doivent tracer les accès aux données). Un sondage auprès des participants à l'événement a permis d'identifier plus finement leurs objectifs en ce qui concerne le Cloud : gagner en réactivité métiers, disposer de ressources en temps réel afin de virtualiser leurs serveurs sans acheter ni machines ni licences. Leurs interrogations concernent d'abord la sécurité et l'intégration du Cloud avec l'informatique interne.

Virtualiser les postes de travail dans le Cloud

Certaines réponses étonnent cependant. Les managers IT pensent au Cloud pour virtualiser leurs postes de travail avant un usage pour du test applicatif – pourtant parfaitement adapté au Cloud – ou du décisionnel. La conformité réglementaire, la disponibilité, l'interopérabilité des plateformes ou la prédictibilité des coûts les préoccupent moins. Aucun participant ne penche pour un usage du seul Cloud public. Face à ces attentes, Fady El Kaddoum, Cloud Business Leader d'IBM a détaillé les propositions d'IBM en matière de Cloud. Big Blue propose une transformation de l'IT complète combinant conseil, informatique existante de l'entreprise et services disponibles dans le « *nuage* » délivrés au travers d'un portail de contrôle. Objectifs : réduire les coûts d'Opex et de Capex. Côté services, un exemple d'offre à valeur ajoutée proposée par IBM est le développement et le test hébergés dans le Cloud qu'il perçoit comme ayant un fort potentiel. « *Seulement 5 % des capacités des serveurs dédiés aux tests sont utilisées* » rappelle Fady El Kaddoum. Plus globalement, « *Nous évaluons le ROI de chaque projet en regardant quelles applications sont éligibles au Cloud, et dans certains cas la migration n'est pas pertinente* » précise-t-il. IBM a mis en œuvre cette démarche chez une grande banque allemande, transformant son informatique interne en Cloud privé. « *Le time to market a été amélioré, l'automatisation du provisioning a permis d'économiser 500 000 €, et l'optimisation du matériel a réduit les coûts de 1 million d'euros en Capex, et de 5 millions en Opex* » ajoute Fady El Kaddoum. IBM délivre aussi une offre d'appliance Cloud – CloudBurst – utilisable en tant que Cloud interne clé en main par les entreprises. IBM exploite ces technologies dans son propre centre de Montpellier, dont le responsable Jean Yves Leclerc a présenté les atouts lors de la réalisation de benchmarks à la demande de ses clients. La productivité a ainsi été augmentée de 40 %. A titre d'exemple, une installation logicielle ne prend plus que 2 heures là où il fallait auparavant de 5 à 10 jours. ■

Pour en savoir plus



Retrouvez en vidéo
La conférence
sur CIO Online

Le directeur des achats à la recherche de pérennité, d'efficacité et de considération

Les acheteurs ont besoin d'un environnement spécifique pour intervenir. Quant aux outils de gestion des achats, ils pâtissent de retards de mise en place. Tel est l'avis de Arnaud Minvielle, directeur général délégué du groupement d'achats du Groupe Caisse d'Epargne et Banques Populaires et président de l'Association des Directeurs et Responsables Achat.

CIO : Quelles sont les attentes de la Direction des Achats (DA) en terme d'outils informatiques ?

Arnaud Minvielle : elle a besoin avant tout d'un outil métier de gestion des demandes d'achats et de gestion des moyens généraux. Trop souvent (pas chez GCE Achats!), il n'y a que des développements maison sous Excel dans un coin par un acheteur. Or à chaque évolution bureautique ou en cas de départs dans les équipes, de tels « développements » peuvent très bien se révéler inexploitable. Nous sommes tous bien conscients que ce n'est pas un projet informatique très excitant mais c'est pourtant un projet fondamental. Le cahier des charges peut être réalisé par le service des achats mais la DSI doit se charger de sa réalisation ou de son choix technique. Notre outil métier doit en effet être pérenne, être accessible aisément de partout (sur Extranet par exemple), nous permettre d'être efficaces et enfin il doit être ouvert.

CIO : Qu'entendez-vous par un outil « ouvert » ?

Arnaud Minvielle : « ouvert », cela signifie deux choses. D'une part, cela concerne l'ouverture vers l'extérieur pour que les fournisseurs puissent se qualifier, charger des informations propres (y compris, idéalement, un catalogue de produits); d'autre part l'ouverture en interne pour proposer -par exemple sur intranet- les catalogues des fournisseurs, les prises de commandes, le choix des fournisseurs et le suivi de l'achat (approbation hiérarchique, envoi de la commande, livraison, paiement avec imputation budgétaire...). Il s'agit en fait de dématérialiser le dossier achat, qui n'existe la plupart du temps que sous forme papier à l'heure actuelle. Au-delà, cet outil doit pouvoir nous délivrer des rapports sur la performance de la direction des achats: nombre d'affaires traitées, économies réalisées, etc. Eventuellement, une interconnexion directe avec les outils comptables ou de contrôle de gestion peut sans doute aussi être utile.

CIO : Mais pourquoi un tel outil n'est-il pas implanté partout ?

Arnaud Minvielle : on constate que la DSI ne se préoccupe pas spontanément de ce genre d'outil. De ce fait, les directions des achats ont tendance à s'équiper toutes seules. Du coup, il peut y avoir des soucis techniques d'intégration avec le reste du système d'information. Et il faut bien admettre que les fournisseurs, de leur côté, ne sont pas forcément très enthousiastes ni nombreux à intégrer des catalogues dans des systèmes d'information dédiés aux achats, en dehors de quelques cas dans les achats généraux de fournitures de bureau. D'un autre côté, ►

Pour en savoir plus



Retrouvez le dossier
Comment acheter
sur **CIO.PDF 10**

LES 4 PÉCHÉS CAPITAUX DU DSI SELON LES ACHETEURS

- ❶ **Solliciter le service achat lorsque le DSI a fait son choix** et défini les détails de la prestation ou du produit, juste pour mettre un révolver sur la tempe du fournisseur et obtenir 10 % de réduction. La direction des achats n'est pas un tueur à gage capable de faire des propositions qu'on ne refuse pas mais un partenaire métier, professionnel de sa fonction, qui doit intervenir dès la phase amont des processus d'achat pour pouvoir apporter une valeur ajoutée.
- ❷ **Ne pas comprendre que la direction des achats négocie** des achats informatiques pour le compte d'une direction métiers sans passer par la DSI alors que la DSI procède pour sa part à des achats sans solliciter la direction des achats. La confiance et la reconnaissance, ça se pratique à deux.
- ❸ **Considérer que la direction des achats n'a nullement besoin** d'outils métiers efficaces ni performants.
- ❹ **Refuser le travail d'équipe avec la direction des achats et la direction juridique** pour négocier de gros contrat alors que chaque métier apporte ses compétences, sa fonction et sa valeur ajoutée dans la procédure.

lorsque l'on achète des biens avec de très nombreuses options (dans mon domaine, les automates bancaires sont un bon exemple), en fait, on n'achète pas vraiment sur catalogue.

CIO : Qu'attendez-vous du DSI du point de vue des achats ?

Arnaud Minvielle : d'abord et avant tout qu'il considère la direction des achats (DA) comme professionnelle de son métier, c'est-à-dire professionnelle dans l'acte d'achat, et pas comme des bureaucrates empêcheurs de tourner en rond. Cette considération doit se doubler de la confiance. L'achat est un travail d'équipe : si le DSI n'est pas un acheteur, l'acheteur n'est pas un technicien informatique. Il faut donc une collaboration entre DA et DSI allant jusqu'à, comme chez nous, la constitution de binômes achat-métier (en l'occurrence achat-DSI). Chez nous, nous avons dépassé le stade des relations tendues et le travail en équipe ne pose plus de problème. Dans mon équipe, j'ai même des acheteurs qui sont, en fait, d'anciens informaticiens que nous avons formés aux achats.

CIO : Plus particulièrement, comment doit se dérouler idéalement une procédure d'achat informatique ?

Arnaud Minvielle : ce qui est certain, c'est que l'acheteur ne doit pas arriver à la fin, au moment de signer, avec une pression pour obtenir 10 % de réduction sur le montant de la commande déjà négociée. L'achat est un processus. Il faut donc que l'acheteur intervienne dès les phases amont. Même pour l'achat de prestations intellectuelles (logiciels, interventions de SSII...), la direction des achats apporte sa compétence. Un coût total de possession, nous, nous savons le calculer ! Mais, à l'inverse, la décision finale du choix d'un fournisseur, d'un produit ou d'une prestation doit toujours être faite par la direction métier concernée et pour l'informatique c'est la DSI. La DSI était l'avant-dernier bastion à prendre le pli. On y arrive doucement. En ce moment, le dernier bastion, la direction de la communication, rend à son tour les armes. Bientôt, les achats seront donc tous co-pilotés par la Direction des Achats et par chaque direction concernée. Mais, bien entendu, toutes les entreprises ne sont pas au même niveau de maturité dans la relation DSI-direction des achats. ■

Bertrand Lemaire



Vous pouvez dès à présent préparer votre candidature aux Trophées Entreprises et Société de l'Information. Votre candidature doit être déposée avant le 31 janvier 2010.

Depuis l'origine des Trophées Entreprises et Société de l'Information, en 2001, nous avons misé sur l'utilité, sur la pertinence, sur ce qui ne s'appelait pas encore la gouvernance et non pas sur la course à l'innovation technologique pour le plaisir de l'art... et le malheur des budgets.

Une autre caractéristique importante de cet événement réside dans la diversité des profils des nominés et lauréats. Qu'une organisation soit de petite ou de grande taille, qu'elle soit une association, une entreprise privée, une administration ou une structure parapublique, ce qui compte reste la valeur ajoutée apportée au métier par l'informatique.

Plusieurs axes peuvent être mis en avant par les candidats dans leurs dossiers, par exemple :

- La stratégie du SI et son alignement sur le métier et la stratégie générale de l'entreprise, de l'administration ou de l'association ;
- La transformation de l'entreprise, de ses méthodes et de son organisation, grâce au SI, notamment pour gagner en agilité ou réduire ses coûts ;
- Le développement de la responsabilité sociétale de l'organisation (moindre empreinte carbone, amélioration des conditions de vie d'un public en difficulté, recyclage des déchets électroniques...) ;
- Innovation. Rappelons que la différence entre l'invention et l'innovation réside dans l'utilité concrète de la nouveauté : l'innovation n'est pas un délire de savant fou mais bien une amélioration de rupture dans un processus ;
- Conduite du changement : suite ou en lien à une transformation du SI, il faut que les hommes s'adaptent mais il faut les y aider...

Participez à l'édition 2010 en téléchargeant le dossier de candidature sur :
www.trophees-cio.com

Dématérialisation : le temps de la généralisation

Le 15 octobre 2009, CIO et Le Monde Informatique ont réuni une centaine de décideurs IT lors d'une conférence sur le thème de la dématérialisation à l'heure de la généralisation. Cette conférence était organisée en partenariat avec EMC.

CIO a organisé en partenariat avec EMC une matinée stratégique sur la dématérialisation le 15 octobre dernier à l'hôtel Prince de Galles, à Paris. Le rêve du bureau « *zéro papier* » ne date pas d'hier et les techniques de dématérialisation ne sont, pour la plupart, pas réellement neuves. Mais, désormais, les offres techniques autant que les pratiques des organisations sont matures, ouvrant la voie à une généralisation de la dématérialisation au sein des entreprises et des administrations.

En ouverture de la matinée, Emmanuelle Oliivié-Paul, Directrice associée du Cabinet Markess International, a présenté une synthèse sur « *Le marché de la dématérialisation et sa progression* ». Le terme générique « dématérialisation » regroupe alors une grande diversité de pratiques, de moyens, de finalités et de technologies. Par exemple, si on prend le cas des documents, ceux-ci sont aujourd'hui conçus de façon dématérialisée (en bureautique) mais peuvent être transmis sous forme papier (par la poste notamment) ou électronique (e-mail, plate-forme de partage). Un document papier entrant dans une organisation y sera traité de façon dématérialisée suite à une numérisation (par un scanner) et l'image ainsi fabriquée sera traitée dans un workflow. La sécurité et la certification des échanges seront fondamentales dans le cas où la dématérialisation devra avoir force probante devant des tribunaux.

Une volonté partagée de généralisation

Emmanuelle Oliivié-Paul a précisé que la dématérialisation progresse certes mais que le papier reste roi. Seul un cinquième des documents sont échangés de façon dématérialisée aujourd'hui mais les organisations souhaitent faire progresser significativement ce taux dans les toutes prochaines années. Les budgets consacrés aux différentes formes de dématérialisation sont généralement en forte hausse, exception faite des entreprises en avance et où les projets ont déjà été menés. L'une des préoccupations qui émerge concerne le stockage et l'archivage des documents dématérialisés. C'est un point qui fut traité en particulier par Etienne Papin, avocat associé au cabinet Féral-Schuhl et Sainte-Marie.

Bien choisir son architecture pour la dématérialisation est essentiel

Un point est trop souvent négligé : la manière dont les documents papier entrant dans l'entreprise seront dématérialisés. Marc Doublet, directeur Europe de la Division Captiva d'EMC, insiste sur la nécessité de réfléchir à l'architecture de la solution de dématérialisation. Selon le type de solution choisi, le document « anciennement papier » pourra être plus ou moins aisément traité au sein du système d'information selon l'objectif visé, chaque mode s'adaptant à un type d'objectif. De plus, le choix de l'architecture de dématérialisation aura un impact fort sur le coût et donc le retour sur investissement de la solution mise en œuvre.

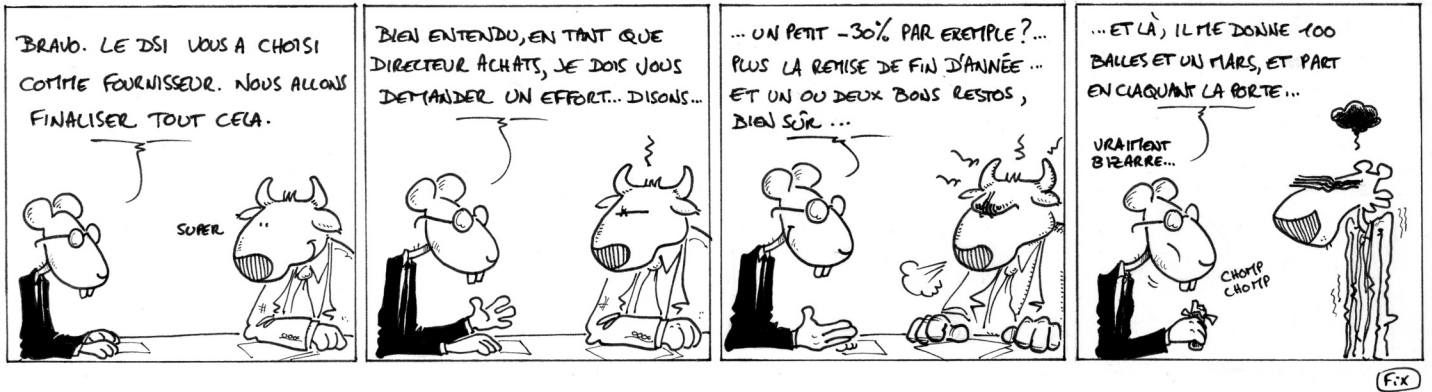
En clôture de la matinée, une table ronde a réuni, outre Maître Etienne Papin qui a répondu aux questions juridiques, Didier Lefevre, DSI du Conseil Supérieur du Notariat, Jean-Luc Délerin de la Direction Bancaire de la Caisse des Dépôts et Consignation et Olivier Van de Walle de la Direction Informatique de la banque LCL. Didier Lefevre a détaillé la mise en place du Minutier Central, qui fait face à des problématiques d'authentification forte et de stockage de longue durée. Quant à Jean-Luc Délerin, il a vécu la dématérialisation comme un outil facilitant le plan de continuité d'activité de la Caisse des dépôts, les papiers originaux ne pouvant pas être conservés dans deux endroits différents à la fois. Enfin, Olivier Van de Walle a expliqué à quel point les processus de décision pouvaient être facilités chez LCL grâce à la mise en place d'un workflow documentaire à la place des dossiers papiers. ■

Pour en savoir plus



Retrouvez en vidéo
La conférence
sur **CIO Online**

JUSQU'OU ALLER TROP LOIN



CIO EVENEMENTS 2010

Inscrivez-vous dès à présent aux conférences 2010 sur cio-online.com

26 janvier 2010

VIRTUALISATION : DU POSTE DE TRAVAIL AU DATACENTER

La virtualisation monte en puissance. Ses bénéfices s'étendent désormais à l'ensemble du système d'information depuis le poste de travail jusqu'aux centres de données. Les nouveaux défis concernent le basculement de l'environnement de travail de l'utilisateur en mode virtualisé et l'émergence de salles informatiques unifiées. De multiples solutions existent sur le marché, comment faire son choix ? Quel est le retour sur investissement d'un projet de virtualisation ? Cette conférence répond de façon concrète à ces questions.

9 février 2010

GREEN IT

Le « Green IT » et l'« IT for Green » ont le vent en poupe. L'entreprise doit être éco-responsable. Elle dispose d'un levier de progrès considérable grâce à l'informatique. La démarche sera double. D'un côté, les managers réduiront l'empreinte carbone de leur informatique en optimisant les centres informatiques (serveurs, stockage, réseaux, postes de travail, impressions) et en favorisant l'éco-conception, la collecte et le recyclage des déchets liés à l'IT. De l'autre, ils porteront les projets informatiques « verts » au cœur des métiers de l'entreprise : dématérialisation, télétravail, télé-présence, optimisation des processus métiers et de l'architecture logicielle, tout en gérant la conformité réglementaire et la dimension sociétale de l'IT.

23 mars 2010

CLOUD COMPUTING

Le Cloud Computing promet une informatique flexible et facturée à la consommation, sans salle machines ni informaticiens, ou presque. Pour autant, la technologie soulève autant de questions qu'elle annonce de solutions : quelles applications basculeront dans un Cloud ? Comment marier son système d'information interne à un Cloud ? Comment contractualiser le recours au Cloud ? Quelle sécurité pour ses données ? Comment changer de fournisseur ? Quelle solution retenir : IaaS, PaaS ou SaaS ? Les premiers déploiements donnent déjà des éléments de réponse et la mesure du terrain qu'il reste à parcourir.

SOMMAIRE N° 12 - DECEMBRE 2009

RETOUR D'EXPÉRIENCES : Gagner en agilité avec le Cloud Computing, la SOA/BPM et les méthodes Agiles

GESTION DE CARRIÈRE : La DSI mène à tout... à condition d'en sortir

FACE AUX METIERS : Le directeur Logistique a besoin de tout le système d'information

Une publication de :

IT NEWS INFO - 6/8, rue Jean-Jaures 92800 Puteaux • Tél. : 0141976145

Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Blettner • jpblettner@it-news-info.com

Chef des informations : Bertrand Lemaire • blemaire@it-news-info.com

Ont collaboré à ce numéro : Thierry Levy Abegnoli

Principaux associés : Adthink Media et International Data Group Inc.

Président : Bertrand Gros

Directeur de publication : Marc Lavigne Delville

Directeur général : Jean Royné

Président du groupe Adthink Media : Sylvain Morel

Réalisation : Rémy Beaudégel

SEPIA Studio - 6 rue Jules Simon 92100 Boulogne

CIO est édité par IT NEWS INFO, SAS au capital de 3 000 000 €

Durée de la société :

jusqu'au 7/09/2106

Siret : 500 034 574 00029 RCS Nanterre